



Ville de LORRAINE



RÈGLEMENTS D'UTILISATION DES TERRAINS DE TENNIS POUR S'AMUSER EN TOUTE SÉCURITÉ !

HORAIRE : Ouverts tous les jours de 7 h à 23 h, de mai à octobre, selon les conditions climatiques.

Les joueurs doivent porter un chandail ainsi que des chaussures de sport.

Les terrains sont disponibles aux heures justes (ex.: 10 h, 11 h). Ils doivent être libérés à la fin de chaque heure pour laisser la place aux joueurs en attente, et ce, quelle que soit l'heure d'arrivée des joueurs sur les terrains.

Les terrains sont attribués selon la règle du premier arrivé, premier servi. Il n'y a aucune possibilité de réserver un terrain. De plus, l'attente doit se faire sur place.

Seuls les instructeurs désignés par la Ville de Lorraine sont autorisés à donner des cours de tennis et à utiliser des paniers de balles.

Les activités et les cours offerts par la Ville ont préséance sur la pratique libre.

Seuls les joueurs sont admis sur les terrains.

Les joueurs doivent apporter une attention soignée au matériel et aux installations.

Il est interdit de fumer, consommer de la nourriture, de l'alcool ou de la drogue, et d'apporter des contenants de verre sur les terrains.

Les patins à roues alignées, les planches à roulettes, les bicyclettes, les poussettes, les carrosses, les trottinettes et les animaux doivent demeurer à l'extérieur des terrains.

Toute personne qui ne respectera pas les règlements, qui emploiera un langage grossier ou qui adoptera un comportement inadéquat pourra être expulsée des terrains de tennis.

En cas d'urgence ou de blessures, composez le 9-1-1. Veuillez signaler toute défectuosité ou anomalie au 450 621-8550, poste 275.